



## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### ETOILE MULTI GESTION MONDE

Code ISIN : (C) FR0010233270

OPCVM de droit français géré par ETOILE GESTION, société de Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à ETOILE MULTI GESTION MONDE,

vous investissez dans les marchés actions internationaux et dans leurs devises de cotation, au travers d'une sélection de fonds.

L'objectif de gestion est d'investir dans les marchés actions internationaux qui présentent les meilleures perspectives de croissance, selon les anticipations de l'équipe de gestion, sur une durée minimum de 5 ans. La performance du FCP peut être comparée a posteriori et à titre indicatif à celle de l'indice MSCI World.

Pour y parvenir, le gérant détermine et ajuste régulièrement la politique d'investissement en termes de zones géographiques (pays développés et émergents d'Europe, d'Amérique, d'Asie-Pacifique, d'Afrique), qu'il met en œuvre notamment par l'intermédiaire d'OPC actions répondant au concept « Multi-Styles, Multi-Gérants », ainsi défini : au sein d'un même OPC interviennent plusieurs gérants (Multi-Gérants) spécialisés dans des styles de gestion différents et complémentaires (Multi-Styles).

Le portefeuille est exposé aux marchés internationaux des actions, y compris ceux des pays émergents, entre 60% et 110% de l'actif net.

Toutefois, en cas d'anticipations négatives sur les marchés actions et/ou pour rémunérer la liquidité du portefeuille, le gérant peut recourir, dans la limite de 40% maximum de l'actif net, aux produits monétaires et/ou obligataires libellés en euro ou en dollar.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC (de classification action, obligataire, diversifié, monétaire).

Le FCP est exposé au risque de change ; le gérant pourra couvrir ou non, en fonction de ses convictions, le risque de change induit par les titres libellés dans les devises principales.

Le gérant peut utiliser des instruments financiers à terme à titre de couverture et/ou d'exposition (sur actions, taux, change, crédit).

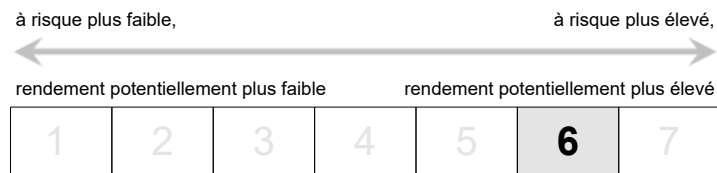
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le résultat net du fonds et ses plus-values nettes réalisées sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, selon les modalités appliquées par le distributeur.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

#### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète le risque du marché des actions internationales sur lequel il est investi et son mode de gestion.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00 %
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	2,93 % de l'actif net moyen
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

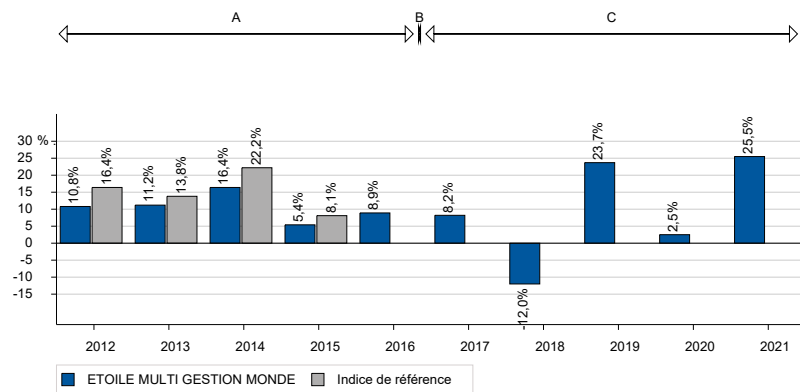
Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 mars 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

## Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures. Du fait de la transformation du Fonds en OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE le 12 décembre 2017, les performances présentées avant cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Le fonds a été créé le 2 décembre 2005 et sa part C le 2 décembre 2005.

La devise de référence est l'euro (EUR).

A : Durant cette période le fonds est géré avec l'indice de référence : 50% Russell 1000 + 35% MSCI AC Asia Pacific Ex-Japan + 15% MSCI AC Asia Pacific.  
 B : Durant cette période le fonds est géré avec l'indice de référence : 50% MSCI USA + 35% MSCI AC Asia Pacific Ex-Japan + 15% MSCI AC Asia Pacific.  
 C : Le 6 décembre 2016, le FCP a adopté la stratégie d'investissement actuellement mise en oeuvre.

## Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE.

### Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet <http://www.etoile-gestion.com>, et sur les sites internet des établissements commercialisateurs.

### Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

### Responsabilité :

La responsabilité de ETOILE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion <http://www.etoile-gestion.com> et/ou dans le prospectus).

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion ETOILE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2 février 2022.